

Dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse **soutient les projets** de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) **ciblés sur les priorités de l'eau et des milieux aquatiques**, et qui sont nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse.

Ainsi l'agence de l'eau donne la **priorité de ses interventions** à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ou d'origine industrielle et artisanale (pour ce qui concerne la pollution toxique), à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides. **L'agence de l'eau affirme également** une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

### Votre contact à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Départements 08, 52, 55, 88  
Service territorial Moselle amont et Meuse :  
mam@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 46 83

Départements 54, 57  
Service territorial Moselle aval et Sarre :  
mas@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 04

Départements 67, 68  
Service territorial Rhin supérieur et Ill :  
rsi@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 53

Suivi administratif des aides accordées  
Service de gestion des aides :  
sdga@eau-rhin-meuse.fr

### L'agence de l'eau

L'agence de l'eau, établissement public du ministère en charge du développement durable, a pour mission la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine.

A cet effet, elle met en œuvre, dans le cadre de la politique nationale de l'eau et de l'Union européenne, la stratégie du comité de bassin, instance délibérante des acteurs de l'eau du territoire du grand bassin versant hydrographique.

Pour ce faire, elle finance des projets territoriaux ciblés, développe la planification, exploite des données pour évaluer l'état des eaux, organise la participation et l'information des acteurs et du public, soutient la coopération humaine et transfrontalière. Chaque habitant et usager économique du bassin Rhin-Meuse contribue à ce programme par le biais de redevances versées à l'agence de l'eau.

Formaliser sa demande d'aide...  
mode d'emploi sur :  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr



## L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les petites entreprises, l'artisanat...

JUILLET 2016







### Prise en compte du développement durable

L'agence de l'eau est susceptible d'accorder des modalités d'aide plus avantageuses à tout projet éligible justifiant, à bénéfice équivalent sur la ressource en eau, le choix d'une solution renforçant de façon économiquement responsable la prise en compte du développement durable.

En matière de gestion durable de la ressource en eau et de lutte contre la pollution issue des petites entreprises et de l'artisanat, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions de réduction des émissions de pollution toxique, d'économies d'eau et de bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau.

L'agence de l'eau module ses aides en fonction de la priorité des projets pour l'atteinte du bon état des eaux. Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou pour certains investissements dans le respect du règlement des aides de minimis.



Les aides accordées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont des subventions, sauf indication contraire.

Les taux d'aide indiqués sont des taux d'aide maximum.



INTERVENTIONS	TAUX D'AIDE MAXIMUM	
	Action prioritaire	Action non prioritaire
<b>PETITE ENTREPRISE ET ARTISANAT</b>	<b>MICRO ET PETITE ENTREPRISE <sup>1</sup></b>	<b>PETITE ENTREPRISE <sup>1</sup></b>
Etudes	70%	
1 Economies d'eau (vulnérabilité quantitative des ressources, réduction notable des prélèvements nets d'eau)		
2 Opération préliminaire à l'épuration (prétraitement, raccordements au réseau de la collectivité)		30%
3 Technologies propres		
4 Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie	60%	
Ouvrage d'épuration		
Filière et gestion des boues d'épuration		
5 Aide pour la bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau	50% dans le cadre d'une opération collective sectorielle ou territoriale 25% dans les autres cas	
<b>AUTRE BENEFICIAIRE</b> (chambres consulaires, corporations, établissements d'enseignement, établissements de soins...)		
Etudes	60%	
Economies d'eau (vulnérabilité quantitative des ressources, réduction notable des prélèvements nets d'eau)	50%	
2 Opération préliminaire (prétraitement, raccordements au réseau de la collectivité)		25%
6 Actions de sensibilisation, d'information et de communication Prestations externalisées Prestations réalisées en régie	80% dans la limite des taux autorisés par l'encadrement communautaire 220€/JOUR	
7 Actions d'animation pour la lutte contre les pollutions toxiques diffuses	80%	

<sup>1</sup> Définition de la catégorie de taille de l'entreprise proposée par la Commission Européenne (96/280/CE) consultable sur [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr) > les aides > formulaires de demande

Pour les aides accordées par l'agence de Rhin-Meuse aux grandes et moyennes entreprises, un guide spécifique est disponible.